

INBW : la fusion « confisquée » ?

Le 25 octobre, le processus de fusion des intercommunales IBW et IECBW et ses premiers résultats seront présentés à tous les conseillers communaux du BW. Ecolo y soulèvera des questions importantes sur des choix qui n'ont pas encore été tranchés.

Ces choix mèneront à l'échec ou la réussite de la fusion. S'agit-il de réellement créer une nouvelle structure plus démocratique et plus efficace qu'avant, ou d'une simple fusion « pour la forme » ? Il s'agit d'une question essentielle, comme l'a rappelé le scandale Publifin, et qui permettra de s'assurer de la pertinence de cette restructuration d'IC.

Si cette fusion rencontre a priori les attentes d'Ecolo BW, nous restons prudents quant à ses résultats. Nous « n'applaudissons pas des deux mains » et mettrons la pression sur le processus en cours. Pourquoi ?

1. La méthode : absence de concertation

Début 2017, la presse annonce la fusion. Dans la foulée, un comité de pilotage technique lié à la seule fusion IECBW-IBW est constitué avec des membres des comités exécutifs, y compris des mandataires Ecolo.

Ce comité de pilotage n'a cependant pas pour mission de discuter des « objectifs stratégiques » des différentes fusions possibles. Il se borne à une discussion technique le modèle proposée par MR et PS, opérationnalisé par les directeurs de l'IBW et de l'IECBW. Pour être précis, il faut néanmoins noter que le comité de pilotage a été informé et consulté de manière satisfaisante.

Alors que cette fusion est un événement-clé en terme de réforme du paysage des outils publics, les décisions de base sont prises en toute opacité. Les communes ne sont pas impliquées, ni même les CA des intercommunales concernées !

Pour Ecolo, les problèmes concernent :

- le démarrage des négociations,
- le cadre trop restreint de réflexion,
- l'inertie MR-PS quant à l'élaboration d'un cadre de réflexion plus large,
- et la mise sur le côté des Conseils d'Administration et des communes.

2. Les choix de gouvernance : INBW doit être un exemple

Dans quelques semaines, le Règlement d'ordre intérieur de INBW sera discuté. Et donc les enjeux de gouvernance. Pour Ecolo, des garanties doivent être données dès maintenant pour une importante amélioration de la gouvernance, ce qui ne se limite pas à réduire le nombre de membres du comité exécutif. Nous constatons que le mode de gouvernance de l'IECBW est plus démocratique que celui de l'IBW. Mais il doit être amélioré et à renforcé. Nous demandons des garanties sur le rôle et la composition du CA, les rémunérations, et le rôle de contrôle des Conseils communaux et assemblées générales.

Il est à peu près certain que MR et PS vont botter en touche, prétextant attendre le décret « gouvernance » du gouvernement wallon. Mais il est possible que ce décret ne sorte pas, ou ne soit pas satisfaisant en terme de gouvernance. **Pourquoi ne pas agir dès maintenant, puisque c'est déjà possible ?** MR et PS rateraient alors l'occasion unique de faire de INBW une structure à la pointe de la démocratie, au service des communes, des citoyens et des entreprises.

Les propositions d'amélioration de la gouvernance des OIP sont connues (notamment via le rapport de la commission Publifin). C'est donc la volonté politique qui doit jouer.

Les propositions d'Ecolo BW en matière de gouvernance (valables pour toutes les intercommunales) :

- Fonctionnement des CA et AG :
 - **Taille réduite du comité directeur**, chargé des décisions techniques, en lien avec un CA redynamisé. Ecolo propose que le Comité ne dépasse pas 7 personnes.
 - **Responsabilisation des membres du CA**. Jusqu'à présent, les CA sont des chambres d'entérinement. Au mieux les membres du CA sont bien informés (IECBW), au pire ils sont infantilisés (IBW). Ecolo BW estime que le CA doit être informé des grands enjeux avant les décisions, et pouvoir formuler des recommandations.

Comment ? Régulièrement, le CA sera informé et consulté sur les ressources essentielles: politique financière, politique commerciale, ressources humaines, ressources techniques, organisation... Le CA jouera un rôle d'impulsion thématique pour servir de guide au comité de gestion et au comité directeur. Pour cela, le CA devra organiser des groupes de travail autonomes et créatifs et des réunions plus régulières sur base d'une information plus complète.

A ceci doit s'ajouter la tenue de CA thématiques (pour une fois, l'IBW a quelques réalisations à son actif) pouvant être élargis. Il s'agirait alors de CA non-décisionnels ouverts pour de l'échange d'information et d'opinion. Parmi les thèmes possibles, il y a la réduction des déchets, l'économie circulaire en BW, mais aussi les systèmes de gestion environnementale, le 3SQE (certifications), ou les descriptions de fonction telles que le pratique l'IECBW.

- **Bilan tous les trois ans**. En toute autonomie, le CA fait un bilan de sa perception de la structure tous les 3 ans, se projette dans l'avenir et fait des recommandations pour le plan stratégique. Il a alors un rôle d'impulsion stratégique.
- **Débats préalables au plan stratégique**. Les intercommunales agissent aujourd'hui de façon indépendantes par rapport aux communes. Les plans stratégiques sont rédigés « en chambre ». Pour éviter cette dérive, le CA devra organiser des débats préalables à la rédaction de son plan stratégique. Des GT seront constitués en fonction des sujets, avec les échevins, les agents, les pouvoirs publics associés, ...
- **Collaboration avec les communes**. Quatre mois avant l'approbation de l'ordre du jour des AG dans les conseils communaux, il y a lieu de faire un état des lieux des enjeux, demander des propositions, voire animer des ateliers de réflexion dans les communes.

- **Information claire aux conseillers communaux.** Les conseils communaux doivent approuver les points de l'ordre du jour des Assemblées générales d'intercommunales. Il faut donc leur fournir des notes synthétiques et didactiques claires sur les points en question et systématiser l'envoi des documents préparatoires à l'assemblée générale.
- **Systematisation des retours en conseil communal**, suite aux AG.
- Transparence et rémunérations :
 - Les mandats font l'objet d'une **transparence complète** et obligatoire des rémunérations. Ecolo propose que la liste des mandats de chaque mandataire et leurs rémunérations soient publiées sur les sites internet des communes, des intercommunales et de la province.
 - Les rémunérations des membres du CA et du comité exécutif **devront être justifiées en fonction des responsabilités et du temps de travail.**
 - Pour la présidence des CA, les rémunérations doivent être couplées à des objectifs à atteindre. Si elle est bien maîtrisée, contrôlée et basée sur des critères objectifs (temps de travail, compétences mobilisées), une rémunération forfaitaire est envisageable. Les éventuels forfaits sont définis en l'absence des personnes qui en bénéficieront.
 - Pour les vice-présidents, les rémunérations fixes sont interdites.
 - Aujourd'hui, dans les comités de rémunération, certaines personnes participent aux décisions qui concernent leur propre rémunération. Ceci ne peut plus continuer. Cette proposition est actuellement intégrée dans les futurs statuts d'INBW. Nous nous assurerons qu'elle y reste.

3. Les économies d'échelle : $1+1 = 2,5$?

Dans l'état actuel des discussions, **INBW devrait coûter au moins autant que IBW et IECBW réunis.** Le coût budgétaire d'INBW pourrait même être supérieur à celui de l'IBW et de l'IECBW. Dans ce cas, l'objectif d'efficacité et de rationalisation des outils publics serait raté. Par contre, **si INBW crée de nouveaux services et pôles d'expertise pour les communes, citoyens et entreprises, un surcoût budgétaire serait justifiable.**

Suite à la possible fusion de l'IBW et de l'IECBW, des compétences vont probablement se chevaucher. C'est l'occasion de les valoriser **en développant de nouveaux services avec l'expérience cumulée des profils** issus des deux intercommunales. Epuration, déchets, développement économique, collecte des eaux, mobilité, énergie, service d'étude : les possibilités d'extension de l'expertise d'INBW sont nombreuses. C'est aussi l'occasion pour INBW de se spécialiser et relever les défis du développement durable qui sont de plus en plus incontournables.

4. Nouveaux services aux communes, citoyens et entreprises

Enjeu I : Déchets

Nous proposons qu'INBW mette en œuvre l'utilisation de poubelles à puces pour tout le BW, le ramassage des organiques et leur valorisation (biométhanisation par exemple). L'enjeu est de réduire les coûts, développer le déchet-ressource et le relocaliser, en évitant la rénovation du four 1 de l'incinérateur de Virginal (outil vieux, obsolète, augmentant l'effet de serre, cher et accroissant la surcapacité wallonne).

Enjeu II : Epuration¹

- Les résidus de différentes molécules (hormones, perturbateurs endocriniens, pesticides, médicaments, etc) ne sont pas traités par les mécanismes actuels et posent des gros problèmes sanitaires, souvent sous-estimés. **Il s'agira dès lors de mener des actions pilotes de filtration et traitement (à la source ou en fin de chaîne) de ces substances**, tout en agissant sur la limitation volontaire de leur recours, sans attendre un éventuel feu vert wallon.
- Le réseau d'égouttage est centenaire, et les coûts d'entretien/réparation risquent d'exploser à terme. INBW **fera preuve de proactivité dans la cartographie, l'inventaire et le renouvellement du réseau.**
- En marge de ce travail, INBW recensera toutes les unités d'habitation non-raccordées au réseau d'égouttage et **pourra faire office d'opérateur technique pour ces travaux de raccordement**, indispensables à la préservation des cours d'eau du BW.
- Là où c'est possible, il faudra **adapter le réseau unitaire pour séparer eaux claires et eaux usées**. Ceci permettra une non-dilution des eaux usées, donc un meilleur rendement

¹ Rem : la fin de la construction des stations d'épuration et des collecteurs va dégager à l'IBW entre 50 et 100 EQTP à affecter à d'autres missions.

des stations d'épuration, des économies d'énergie, et la fin des pollutions dues aux « débordements » des stations en cas d'afflux majeur d'eaux de pluie. INBW **pourra parallèlement développer une expertise en matière d'utilisation d'eau de pluie** (entreprises, particuliers).

- Anticipation des inondations : bassins d'orage, digues et haies de retenue.
- INBW développera de nouvelles formes d'assainissement dans le cadre d'une réflexion globale sur les cycles naturels (des projets-pilote en matière de lagunages et toilettes sèches avec un axe technique et un axe psycho-sociologique).

Enjeu III : développement économique

L'IBW commence doucement à intégrer le développement durable dans certains de ses projets, mais sans grand enthousiasme. Elle n'est pas très active dans les nouvelles formes de l'économie, et les potentialités de l'économie circulaire. Pourtant, ces processus pourraient devenir un réel axe de développement du BW.

- INBW développera **une vision « économie circulaire »** qu'elle déclinera dans son prochain plan stratégique et dans tous ses projets économiques. L'écologie industrielle² fera l'objet d'études de faisabilité, d'abord dans les nouvelles implantations, puis dans les zones existantes.
- Pour éviter de poursuivre l'extension systématique sur des zones agricoles ou des réserves de biodiversité, INBW **développera l'implantation des activités économiques dans les villes ou dans les sites désaffectés à assainir**. Un état des lieux des entreprises vides et des espaces libres dans les zonings permettrait d'envisager leur réaffectation.
- La notion d'**Ecozoning** sera définie de manière ambitieuse et les nouveaux projets rentreront dans ce cadre. Les ecozonings intégreront les critères de mobilité (synergie avec les TEC/SNCB/transport fluvial, parkings vélo sécurisés, bornes de recharge de véhicules électriques...) et les critères d'éco-développement (réseaux de chaleur, biodiversité,...).
- Dans les zonings existants, INBW examinera comment mieux utiliser l'espace, soit pour le densifier, le partager en faveur de nouvelles implantations, pour l'affecter à une fonction biodiversité (maillage écologique) ou à l'agriculture "urbaine" (maraîchage professionnel ou communautaire).

Enjeu IV : service d'étude

2 Les entreprises, mises en réseau, fonctionnent comme un écosystème, l'une tirant parti de l'autre.

Toutes les communes font des marchés de service d'études. Un service d'étude propre à INBW faciliterait la vie des communes et leur coûterait moins cher. Afin d'éviter l'uniformité, cette démarche restera volontaire pour les communes.

Enjeu V : mobilité

Les projets d'urbanisation et d'infrastructures routières ont parfois des effets indésirables sur la mobilité. Pour en mesurer l'impact, INBW développera et gèrera de nouveaux **outils d'évaluation d'impact**. Elle conseillera également les communes en matière de **mobilité durable**.

Enjeu VI : technologies numériques

Les **SMART-Cities** sont en plein développement : elles mettent en pratique le développement durable³ grâce à des technologies spécifiques.

De nombreuses communes souhaiteraient le devenir, sans savoir par où commencer. INBW accompagnera les communes dans la construction de leur stratégie, la mise en place des actions concrètes (par exemple : budgets citoyens, réseaux de chaleur, production d'énergie, rénovation urbaine, démocratie participative, etc.), et le suivi des projets.

Enjeu VII : Intégration Sedifin (et Sofinpro)

Les activités de **Sedifin** qui sont destinées aux communes seront intégrées à INBW.

Il en va de même pour la **Sofinpro**. Concurrente de l'IBW, créée par André Antoine pour soutenir ses propres projets, elle remplit les mêmes missions que l'IBW. Même si elle fait mine aujourd'hui de se spécialiser, dans le but d'asseoir une légitimité contestée. Elle doit passer dans le giron d'INBW.

³ processus de transition durable destiné à assurer la croissance et la prospérité économique, le bien-être social et le respect des ressources naturelles sur ce territoire